

Démarche d'exemplarité des agents, services et communes

COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG

Monographie complète

Communauté Urbaine de Strasbourg

Année 1 du PLP : 2010

Nombre d'agents : près de 7 000 agents permanents

PCET depuis 2009

Contexte

La CUS a souhaité initier une démarche d'éco-exemplarité en matière de prévention des déchets qui intègre également les problématiques environnementales plus globales, en lien notamment avec son PCET. Sa démarche d'exemplarité déchets porte sur 3 cibles : l'exemplarité des agents, celle des services et celle des communes.

Pour y parvenir, une stagiaire a été missionnée durant 6 mois afin d'accompagner l'animatrice.

Un état des lieux des pratiques et attentes des agents a été réalisé via l'organisation de tables rondes et la diffusion d'une enquête, qui ont débouchées sur la construction d'un plan d'action et de communication dédié à l'exemplarité des agents.

En parallèle, les directions productrices de déchets en lien avec leurs activités ou pouvant avoir un impact sur la production de déchets ont été rencontrées, afin de leur présenter le PLP, et réfléchir ensemble à des actions de réduction, dans le but d'aboutir à un accompagnement des services.

Concernant les communes adhérentes, un groupe de travail sur la prévention des déchets a été créé, afin d'échanger les bonnes pratiques. Ce groupe se réunit 2 fois par an, sur des thématiques spécifiques.

Objectifs

Objectifs généraux :

- Faire connaître le PLP à l'ensemble des agents de la CUS
- Permettre aux agents (via l'information et la mise en place d'actions) de réduire leurs déchets professionnels et personnels ménagers
- Réduire les déchets des services et leur toxicité



Améliorer l'échange d'information et les bonnes pratiques entre communes et favoriser l'information aux habitants

Objectifs quantitatifs :

- Élaborer un plan d'action interne et réaliser une action par mois en interne
- Avoir 20 % de taux de retour sur le questionnaire
- Réaliser 2 rencontres des communes par an avec au moins 10 communes impliquées

Déroulé de la démarche sur l'exemplarité des agents

Appuyée par une stagiaire (formation éco-conseil), l'animatrice du PLPD de la CUS a souhaité mieux connaître les pratiques et les attentes des agents en matière d'éco-exemplarité en utilisant un questionnaire.

Initialement, il était prévu que cette enquête soit menée uniquement auprès de la direction de l'environnement (environ 1 200 agents). Le service de contrôle de gestion, associé à la démarche et au sein duquel deux agents sont dédiées aux enquêtes et évaluation : n'a pas jugé pertinent de n'enquêter que 1 200 agents. En effet, le taux de retour attendu ne permettrait pas de tirer de conclusions. Il a alors été décidé une méthodologie de travail en 2 temps :

- organiser des tables rondes avec quelques agents ;
- construire un questionnaire intégrant les principaux éléments ressortis des tables rondes, diffusé à l'ensemble des agents.

Ce travail d'enquête avait pour objectif de :

- connaître la perception/sensibilité des agents vis-à-vis de la prévention des déchets ;
- faire un listing des actions éco-responsables existantes au quotidien, sur le lieu de travail ;
- savoir si les agents pratiquent ces gestes et si non, quels sont les freins ;
- faire participer les agents à l'émergence de nouvelles pratiques/actions en lien avec la prévention des déchets ;
- impulser la volonté d'acquiescer/améliorer le comportement éco-citoyen des agents sur leur lieu de travail (et possible relais vers le domicile).

Trois tables rondes d'1h30 ont eu lieu en juillet 2011 avec des agents volontaires de la direction de l'environnement, des agents intéressés comme les référents PCET, puis avec des agents identifiés suite à un appel à volontaires sur l'intranet. Chaque table ronde a réuni entre 15 et 20 agents environ.

Elles se sont déroulées en 3 temps :

- un quizz sur les déchets, pour interpeller les agents avec des chiffres forts ;
- un questionnement sur la perception de la prévention des déchets par les agents et leurs pratiques sur leur lieu de travail ;
- un temps de « créativité » autour de l'identification d'idées d'actions et de moyens de communication adaptés.



[consulter le quizz déchets utilisé lors de ces tables rondes]

À la suite de ces tables rondes, un questionnaire a été construit avec l'aide du service de contrôle de gestion. Le questionnaire a été également soumis au responsable du PCET, puisque l'animatrice a souhaité intégrer des questions portant sur l'ensemble des problématiques environnementales (utilisation du matériel électrique, déplacements professionnels et personnels...). En effet, il lui paraissait pertinent de parler d'éco exemplarité au sens large, et pas orientée uniquement déchets.

Le questionnaire a été envoyé à toutes les adresses mails professionnels des agents de la CUS, ce qui suppose que les agents de terrain n'ont pas été consultés. Le choix d'écarter les agents de terrain a été motivé par le fait que les déchets produits sont en majorité liés à une activité administrative (les déchets liés aux activités des différents services et directions ont été traités à part dans la démarche de la CUS).

[consulter le questionnaire éco-exemplarité envoyé par mail aux agents]

Envoyé le 14 septembre, les agents ont eu deux semaines pour remplir le questionnaire dont 1 250 ont été retournés, soit un taux de retour très encourageant de 28 %.

Afin de limiter la production de déchets, les questionnaires ont été envoyés par mail, les réponses ont donc dû être saisies manuellement par l'animatrice et la stagiaire. En effet, les délais restreints n'ont pas permis au service informatique de construire un questionnaire en ligne. La saisie des résultats avant analyse a donc pris plus de 2 semaines.

[consulter les résultats du questionnaire]

Résultats

L'étude des résultats, qui sont souvent venus confirmer les éléments identifiés lors des tables rondes, a permis à l'animatrice de créer, avec les chargés de communication de son service et la communication interne de la CUS, un plan d'action et de communication répondant aux attentes identifiées des agents. L'idée de départ étant de réaliser une action concrète (formation, collecte, sensibilisation, visite...) par mois, ainsi que des articles ou informations régulières dans les différents supports de communication à disposition (intranet, magazine interne de la collectivité, journal mensuel de l'amicale du personnel...). Ce plan d'action a été soumis à validation auprès de l' élu et le lancement de la démarche d'exemplarité a été annoncé par le Directeur Général des Services dans le numéro de janvier de « En direct » (feuille d'information distribuée à tous les agents en même temps que la fiche de paie).

La communication auprès des communes adhérentes, voire des habitants n'est pour l'instant pas formalisée, la CUS souhaitant en premier lieu mettre en place suffisamment d'actions concrètes et obtenir certains résultats.

[consulter le plan d'action et de communication 2012]

La démarche d'état des lieux (tables rondes et enquêtes), en plus de constituer un moyen de définir un plan d'action répondant aux attentes des agents, est également en soi une action de sensibilisation et un levier pour faciliter de nouvelles actions.



Par exemple, un des participants aux tables rondes était un responsable des journées des nouveaux arrivants de la CUS qui se tiennent environ 4 fois par an. Marqué par le quizz, il a souhaité en intégrer un lors des journées d'accueil. Ainsi, tous les nouveaux arrivants participent à un quizz sur l'exemplarité des agents (pas seulement déchets, mais également énergie, transport...). La partie déchets est également l'occasion de présenter le programme de prévention à ces nouveaux agents.

Déroulé de la démarche sur l'exemplarité des services

La démarche d'exemplarité de la CUS distingue trois niveaux d'actions : exemplarité sur les déchets des agents, sur les déchets des services et sur les déchets des collectivités adhérentes.

Afin d'identifier les pistes d'actions à mettre en œuvre auprès des différentes directions et services, l'animatrice est allée rencontrer les différentes directions de la CUS. Pour y arriver, une note du DGS invitait les directions à accueillir l'animatrice lors des réunions de directions pour y présenter le PLPD. En 2011 et 2012, 13 des 20 directions de la CUS ont été rencontrées.

Ces rencontres ont permis de présenter le PLPD de façon général (son fonctionnement, ses objectifs), la démarche d'exemplarité, et de chercher à identifier les pistes d'actions envisageables.

Résultats

Pour l'instant, quelques actions ont été menées avec les services et directions. Le service informatique a ainsi signé une convention avec Humanis (association humanitaire et d'insertion) pour la valorisation du parc informatique réformé, qui sera soit vendu à tarif préférentiel au public en difficulté, soit recyclé. Un travail est également en cours avec le service espaces verts, pour notamment acheter un broyeur. Un travail sur les éco-manifestations est également en cours avec la direction de l'animation urbaine.

Malgré ces quelques exemples, les marges d'actions sont encore importantes, et nul doute que la mise en place de la redevance spéciale permettra d'engager de nouveaux projets.

Déroulé de la démarche sur l'exemplarité des communes

Concernant les communes, des rencontres avec quelques responsables environnement de communes ont été initiées, afin de connaître leurs besoins et leurs pratiques. La nécessité d'une mise en réseau des communes au sein d'un groupe d'échanges est alors apparût comme un besoin fort.

Résultats

Un premier groupe de travail s'est réuni en octobre 2011 pour présenter le PLPD, identifier les actions déjà mises en place dans les communes, et les ressources à mettre à disposition pour accompagner les communes vers l'exemplarité (qu'il s'agisse simplement de documents de



communication, ou de formation, etc.)

Le 13 décembre 2011, l'animatrice a également fait une présentation du PLPD en réunion des DGS des communes de la CUS. Cette réunion a été l'occasion de présenter le groupe de travail et demander aux DGS des 28 communes d'identifier des référents en interne souhaitant y participer.

Le groupe de travail suivant (mars) a porté sur les couches lavables, et le prochain portera sur les éco-manifestations. Les groupes de travail, d'une durée de 2 h environ, font intervenir des acteurs en lien avec la thématique ou des communes ayant déjà travaillé dessus.

En parallèle, l'animatrice a créé un portail dédié aux communes sur lequel 9 fiches thématiques ont été mises en ligne à disposition des collectivités. Elles permettent, sur chaque thème, de recadrer les enjeux, les bonnes pratiques de la CUS et des communes, les informations et ressources utiles (formations, documents, contacts...). Les 9 fiches, élaborées avec l'aide de la stagiaire, portent sur :

- déchets dangereux ;
- déchets fermentescibles ;
- eau du robinet ;
- éco consommation ;
- éco manifestations ;
- éducation des scolaires ;
- imprimés non adressés ;
- réemploi ;
- tri sélectif.

Moyens humains

0,10 ETP pour la responsable programme de prévention sur l'exemplarité des agents et 0,4 ETP de la stagiaire.

Les deux autres volets (exemplarité des services et des communes) ont essentiellement mobilisé la stagiaire (0,1 ETP à chaque fois), la responsable du programme de prévention n'utilisant que 0,01 ETP à chaque fois.

Moyens financiers

Coût du stagiaire

Communication interne et petit matériel selon les actions (non chiffré)

D'autres exemples sur : <http://optigede.ademe.fr/eco-exemplarite-dechets-exemples>